

333

E 1004.1 1/453

*CONSEIL FÉDÉRAL*  
*Procès-verbal de la séance du 9 janvier 1945*<sup>1</sup>

Transport de grands blessés alliés et allemands

Département des postes et des chemins de fer. Verbal

Le chef du département des postes et des chemins de fer fait part au Conseil des difficultés que rencontrent les chemins de fer fédéraux dans l'organisation des transports des grands blessés qu'il est prévu d'échanger, entre les Alliés et

---

1. *Absent: Petitpierre.*



10 JANVIER 1945

819

l'Allemagne, dans la seconde moitié de janvier. Après échange de vues, le Conseil arrive à la conclusion qu'il serait indiqué de marquer, à l'égard de la direction générale des chemins de fer fédéraux, tout le prix qu'il attache à ce que ces transports puissent être assurés, malgré les difficultés techniques. Il est par conséquent

*décidé:*

Le chef (suppléant) du département politique est chargé d'adresser, au nom du Conseil fédéral, une lettre dans le sens indiqué à la direction générale des chemins de fer fédéraux<sup>2</sup>.

---

2. Cf. les rapports des 5 et 27 février 1945 sur les difficultés survenues lors des échanges de civils américains et allemands (E 2800/1967/61/93).